# 178782 - Les habitants de leur village suivent le rite hanafite et retardent l'accomplissement de la prière marquant la fête et il se demandent s'ils peuvent prier tous seuls!

**question**

Je vis dans un village de l'Inde qui compte cinq mille habitants, tous musulmans de rite hanafite, à l'exception de cinquante personnes, dont moi-même, partisanes de l'approche salafite. Les hommes du village, estimés à environ deux mille, retardent jusqu'à onze heures du matin l'accomplissement des prières marquant les fêtes de fin du Ramadan et celle du Sacrifice, et leur manière de prier est différente (de la nôtre). C'est pourquoi nous, les cinquante personnes, avons décidé de nous séparer d'eux et d'organiser notre propre prière. Qu'en pensez vous? Cette décision est-elle juste? Ne vaudrait-il pas mieux de se mêler à eux et prier avec eux, en dépit de notre différend? J'espère recevoir une réponse assortie des avis des ulémas sur la question.

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Nous demandons à Allah Très-haut de réunir votre mot sur la vérité et le bien et de rassembler vos cœurs autour de Son obéissance. Nous serionsheureux de voir tous les musulmans adopter l'approche des ancêtres pieux dans l'adhésion aux dogmes, aux dispositions légales et à la conduite. Nous pensons que tout le bien revient à suivre les pas des ancêtres pieux.

Vous devez savoir que l'approche des ancêtres pieux ne consiste pas à se démarquer des musulmans. Bien au contraire, l'unité du mot et l'entente des cœurs font partie des plus grands dessins de la charia. A ce propos, le Très-haut dit: Et cramponnez-vous tous ensemble à la corde d'Allah et ne soyez pas divisés; et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous: lorsque vous étiez

ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de Feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. Ainsi Allah vous montre Ses signes afin que vous soyez bien guidés. (Coran,3:103).

L'entente et le rassemblements'imposent si la division n'est fondée que sur des questions juridiques secondaires à propos desquelles il est permis d'avoir divers points de vue. L'approche des Salafs relative à ce chapitre est très souple même dans des affaires plus graves que votre question. Les Salafs permettent de prier derrière un imam qui soutient un avis différent de celui adopté par celui qui prie derrière lui à propos de ce qui annule les ablutions. L'exemple en est donné de l'annulation des ablutions par la consommation de la viande du chameau. Il en est de même quand la divergence porte sur l'omission de certaines composantes essentielles de la prière comme la récitation de la Fatiha qui, pour les hanafites, n'est pas une composante essentielle de la prière. Les salafs autorisent celui pense que la formule au nom d'Allah le Clément, le Miséricordieux ne constitue pas une partie de la Fatiha de prier derrière un imam qui pense le contraire. Les questions à placer sous ce chapitre sont trop nombreuses pour être citées ici. Les exemples que voilà suffisent. Voir les propos des ulémas dans le cadre des réponses données à la question n° 59925, la question n° 12585 et la question n° 66613.

Tout ce qui vient d'être dit suppose l'existence d'une opposition entre votre avis sur l'heure de la prière marquant les deux fêtes etl'avis adopté par les frères hanafites. Que dire quand on sait qu'il n'y a pas d'oppositionentre vous et eux sur la question?! L'heure où les frères hanafites accomplissent la prièreest justement l'heure retenue à l'unanimité pour la prière marquant les deux fêtes!

Tous les rites soutiennent que la fin du temps qui abrite la prière en question est l'inclinaison du soleil. C'est à dire versle temps de la première prièrede l'après midi. Il est vrai toutefois qu'une divergence oppose les différents rites à propos du début du temps de la prière. La majorité composée de malikites, de hanafites et de hanbalites soutient que le temps de la prière commence quand le soleil se lève l'équivalent de la longueur d'une lance tandis que les chafiites pensent que ce temps commence dès le lever du soleil.

On lit dans l'encyclopédie juridique (27/243):La majorité des jurisconsulteshanafites, malikites et hanbalites soutient que le temps de la prière marquant les deux fêtes commence dès que le soleil se lève la longueur d'une lance d'après la vision oculaire- heure où il devint permis de faire des prières surérogatoires- et s'étend jusqu'à l'inclinaison du soleil. Pour les chafiites, son temps va du lever du soleil à son inclinaison. L' argument qui leur permet d'avancer que son temps commence avec le lever du soleil réside en ceci qu'il s'agit d'une prière dépendant d'une cause et que dans une telle prière on ne tient pas compte des temps d'interdiction de prier.

Cela dit, ce que font les frères (hanafites) est permis sans aucune contestation. Il est donc conforme à ce que prévoit la charia à propos de l'accomplissement de la prièredans sontemps. Cependant, ils (les ulémas) recommandent d'avancer l'heure de la prière pour la fête du Sacrifice afin de laisser aux gens assez de temps pour qu'ils puissent s'occuper de l'égorgement des animaux à sacrifier. Il n' y a aucun inconvénient à retarder l'accomplissement de la prière marquant la fête de fin du Ramadan pour que les musulmans puissentdistribuer les aumônes aux ayant droit car le meilleur temps pour cela s'entend de l'aube du jour de la fête jusqu'à l'accomplissement de la prière.

Ibn Qoudamah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit: La sunna enseigne d'avancer l'accomplissement de la prière le jour de la fête du sacrifice afin qu'on dispose d'assez de temps pour s'occuper de l'animal sacrifié, et de retarder la prière marquant le jour de la fête de rupture du jeûne pour augmenter le temps de faire les aumônes. C'est la doctrine de Chafii qui n'est contestée par personne, à ma connaissance. Toute fête a une fonction. Celle de la fin du Ramadan vise à distribuer les aumônes avant la prière. La fonction de la fête du Sacrifice se résume dans le fait de sacrifier un animal . Cet acte est à faire après la prière. Retarder la première prière et avancer la seconde revient à faciliter la fonction de chacune d'elles. Extrait d'al-Moughni (2/232).

Nous vous conseillons de vous joindre aux habitants de votre village et de faire derrière leur imam toutes les prières, celle des deux fêtes, celle du vendredi et les prières à faire en groupe. Cela ne vous empêchera pas d'expliquer la Sunna aux gens pour qu'ils y adaptent leurs pratiques cultuelles. Il faut toutes fois que vous fassiez la distinction entreles questions pouvant être l'objet

d'une divergence de vues et celles qui ne peuvent pas l'être (parce que tranchées). Les ritesislamiques apparents, comme la prière du vendredi et les prières à faire en groupe, ne contiennent rien qui justifie une division vous opposant à l'une des écoles juridiques adoptées.

Les réponses auxquelles nous vous avons demandé de vous référer contiennent une explication claire de ce que nous venons d'avancer. Puisse Allah vous assister et protéger.

Allah le sait mieux.